



Préjudices moraux suite à inondation majeure causée par travaux

Par lotter

Mes parents âgés et semis invalides ont subis une inondation majeure (40 cm d'eau) au rdc de leur habitation. Ils sont vieux et très fragiles (Gir 5 et GIR4), ne conduisent plus et sont assistés dans leur quotidien par infirmier, aide à la personne etc). Le d'gat majeur a causé beaucoup de pertes (dont une auto, des outils, des meubles, murs, objets et souvenirs). Le stress occasionné a eu des conséquences indirectes: mon père est tombé (fracture côte), mes parents ont perdu du sommeil et ont été bloqués dans le noir (panne de courant/volets électriques bloqués). Nous (enfants) habitons au Canada (7 heure avion) et dans le jura (= 2.30 de routes). Nous n'avons d'autre choix que de venir les aider et trier et s'occuper des papiers, réclamations etc, eux ne pouvant plus gérer ce genre de situation. Ma question est la suivante: nous pensons légitime de demander des dommages et intérêts (dommage moral? je connais pas le terme exact, ni si c'est la même chose). La SDEA est 100 % responsable. Nous avons beaucoup de photos. Pouvons nous compter sur notre expert en assurance pour négocier des dommages moraux? aurions nous pls de chance avec un avocat ou similaire? merci!!

Par chaber

bonjour

Quelle est l'origine de cette inondation?

Si catastrophe naturelle c'est non: indemnisation du matériel

Si accidentel recours auprès de la SDEA. Voyez si vos parents ont une protection juridique pour prendre un avocat

Par lotter

Oui, c'est 100% accidentel. Une canalisation s'est déversée durant la nuit. des centaines de m3 d'eau. On a des photos du sinistre... On va certainement attendre la proposition de règlement de notre expert, mais j'aimerais savoir comment évaluer un tel dommage pour l'ajouter à notre liste...
(Merci!!)

Par chaber

bonjour

l'assureur de vos parents effectuera un recours pour les dommages matériels et ce qu'il aura indemnisé

Comme je l'ai indiqué relisez le contrat d'assurance de vos parents pour vérifier s'il y a une protection juridique